Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_14-DE

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 27 MAI 2026

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	26

L'an deux mil vingt-six, le 27 mai le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 mai 2026 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Laurence RENIER, Maire ;
François GRESSET - Annette BUREAU – Sylvain DUVAL – Elvire SANCHEZ - Eric CARLIER – Florence LEDIEU – Didier RAFFESTIN – Mélanie GUIMARD Adjoints au Maire ;
François CHESNÉ - Françoise GELOTTE – Catherine GUERIN PELLETIER – Thierry GAUTROT - Sandrine DENGLOS – Jean-Jacques BOUILLO – Olivier JACQUINOT – Sophie BELLACHES – Lucile GROUSSEAU – Marie-Lyne LAGRANGE – Yann BOURGEOIS – Régis HAUTEMONT – Faustine POTEAU – Pierre-Marie FROMION – Benjamin CHAUSSERON – Kelly THOR – Julien BLONDEAU, Conseillers municipaux

Représentés **Xavier ADAM** **(procuration à Olivier JACQUINOT)**

Excusés **Véronique RIBALLET**
Isabelle FIGUEIRIDO

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, **Mme GELOTTE** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2026/05/14 – Vœu en soutien à la presse quotidienne régionale et à la préservation du journalisme de proximité

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant que la commune a appris l'intention du Groupe Centre France de procéder à la suppression du poste de correspondant local au sein de la rédaction du Berry Républicain,

Considérant qu'un courrier a été adressé au Groupe Centre France en réaction à cette annonce, exprimant le souhait que des solutions puissent être trouvées afin de maintenir une présence éditoriale de proximité sur notre territoire,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 9ème commission en date du 20 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : DECIDE d'adopter un vœu tel que joint en annexe.

Diffusion sur le site internet de la Commune le : 28/05/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 28/05/2026

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme :

Le Maire,
Laurence RENIER

La Secrétaire de séance
Françoise GELOTTE

MAIRIE D'AUBIGNY-SUR-NÈRE (CHER)

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_14-DE

Vœu relatif au soutien à la presse quotidienne régionale et à la préservation du journalisme de proximité

La presse quotidienne régionale constitue un pilier essentiel de la démocratie locale. Elle garantit une information fiable, pluraliste, indépendante et accessible à tous les citoyens. Par son travail quotidien, elle participe pleinement à la vitalité démocratique, au dynamisme des territoires et au maintien du lien social dans les communes rurales comme dans les villes moyennes.

La présence de correspondants locaux et de journalistes de terrain demeure indispensable pour assurer une information de proximité au plus près des réalités vécues par les habitants. La presse locale joue ainsi un rôle majeur de relais entre les citoyens, les élus, les associations, les acteurs économiques et les collectivités. Elle permet d'informer les administrés sur les décisions publiques, de valoriser les initiatives locales, les événements associatifs, culturels et sportifs, ainsi que les projets qui font vivre nos territoires.

Le recul progressif du journalisme de proximité fragilise cet équilibre. Dans de nombreux territoires, la diminution des moyens humains et la disparition progressive des relais locaux d'information nourrissent un sentiment d'abandon et d'effacement médiatique chez les habitants. Cette évolution affaiblit le débat public, le lien démocratique et la cohésion territoriale.

La presse quotidienne régionale traverse aujourd'hui une crise structurelle profonde. La baisse des recettes publicitaires et des ventes, l'évolution rapide des usages numériques, ainsi que l'augmentation des coûts de production et de distribution fragilisent durablement l'équilibre économique des titres régionaux, en particulier dans les territoires ruraux.

Dans le même temps, les grandes plateformes numériques captent une part croissante de la valeur produite par les contenus d'information, sans contribuer équitablement au financement de l'information locale et du pluralisme de la presse.

La situation du Groupe *Centre France*, avec la suppression annoncée de plus de 150 emplois, illustre concrètement les difficultés auxquelles la presse régionale est confrontée et les conséquences directes pour les territoires couverts par *Le Berry Républicain*.

Face à ces enjeux démocratiques, sociaux et territoriaux, la préservation d'une presse régionale forte, indépendante et de proximité appelle une action publique déterminée, cohérente et urgente.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_14-DE

Le Conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère :

- Réaffirme son attachement à l'existence d'une presse quotidienne régionale indépendante, pluraliste et accessible à tous,
- Souligne le rôle fondamental des correspondants locaux et des rédactions territoriales dans la vie démocratique, l'information des habitants et la valorisation des territoires,
- Exprime sa vive préoccupation face à la fragilisation du journalisme de proximité et aux conséquences sociales et démocratiques des suppressions d'emplois annoncées au sein du Groupe *Centre France*,
- Demande de renforcer les dispositifs de soutien à la presse locale et régionale, notamment afin de préserver les réseaux de proximité et de compenser l'augmentation des coûts de distribution,
- Appelle à une adaptation du cadre économique et juridique de la presse aux mutations numériques en cours ;
- Soutient l'organisation d'États généraux de la presse locale afin de définir une stratégie nationale pérenne en faveur du pluralisme, de l'information territoriale et du journalisme de proximité ;
- Appelle à la poursuite d'un dialogue social constructif au sein du Groupe *Centre France* afin de préserver, les compétences journalistiques et la qualité de l'information locale ;
- Demande le maintien d'un journaliste, correspondant de presse, à Aubigny-sur-Nère.

Parce que la presse locale n'est pas une activité comme une autre : elle constitue une condition essentielle de la démocratie de proximité, de la cohésion sociale et de la vitalité de nos territoires.